

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12/07/2021

DEPARTEMENT

LOIR ET CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 juillet 2021

MAIRIE

CHISSAY EN TOURAINE

41051

L'an deux mil vingt et un, le 12 juillet, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 06/07/2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PLASSAIS Philippe, M. PELLÉ Gilles, Mme DORNE Laurence, M. VERRIER Julien, M. ROULET Alain, M. BOYER Jean Hervé, M. PLAUT-AUBRY Richard, M. VILLAIN Anthony, Mme BREUZIN Séverine, Mme CHABOT Aurore, Mme RUZÉ Hélène, Mme GAULT Odile, M. GUIRAUD Daniel.

Madame GERBERON Claudette arrive à 18h22.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme ARNOU Véronique

POUVOIR : Mme ARNOU Véronique a donné pouvoir à M. VILLAIN Anthony.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme CHABOT Aurore.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2021.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2021.

2. Demande de terrain pour l'organisation de « La rencontre des terroirs » par le Continuum économique et culturel des terroirs.

Vu la demande de l'organisation Continuum économique et culturel des terroirs, représentée par M. Argo Emmanuel, d'organiser un salon sur les produits régionaux : organisation « clé en main », avec une centaine d'exposants.

Le maire propose aux membres du conseil d'autoriser la mise à disposition de la parcelle B 1867, dans le cadre de l'organisation de « La rencontre des terroirs », laquelle se déroulera le week-end du 16-17 octobre 2021.

Monsieur le Maire précise que cela ne coûtera rien à la commune, l'organisateur se charge de toutes les démarches administratives et financières.

Objection est faite par Odile Gault que le délai lui semble un peu court pour organiser un tel événement.

Concernant le stationnement, ce sera un des points d'attention à avoir, mais il faut noter qu'en octobre, les prés de M. Parker seront, fauchés, pourront être disponibles et servir de parking.

Daniel Guiraud ainsi que le M. Le maire de Thésée mettent en garde le conseil de prendre les précautions nécessaires envers M. Argo afin d'éviter d'éventuels recours.

Finalement, l'autorisation sera soumise à une convention à valider par l'ensemble du conseil avant signature, puis transmise au service juridique de l'association des maires.

Monsieur le maire précise qu'il n'y aura aucune contrepartie financière quoique ce soit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 3

Approuve la mise à disposition de la parcelle B1867 pour « La rencontre des terroirs ».

3. Achat de parcelle cadastrée C 1389.

Vu l'accord des consorts PLAT,

Vu la nécessité d'acquérir cette parcelle afin de mettre en place l'assainissement au Canton,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'acheter la parcelle citée en objet,

Le Maire propose la somme de **400 euros TTC** pour cette parcelle de **1571 m²**.

Le terrain est actuellement en jachère, enclavé dans les maisons. Il servira le passage des canalisations d'assainissement. Daniel Guiraud demande pourquoi acheter la totalité. Le maire répond que les propriétaires sont vendeurs et qu'il y aurait plus de frais en cas de division que d'acheter l'ensemble.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise l'achat des parcelles cadastrée **C 1389**,
Valide le montant proposé,
Autorise le maire à signer tout document s'y affairant.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ A la demande des parents d'élèves, la commune va changer de prestataire pour la cantine en septembre. Ce sera désormais l'APAJH, située à Montrichard, dernièrement elle a procédé à l'aménagement d'une cuisine centrale. Le contrat avec Restoria basée à Angers a été dénoncé. L'avantage principal est que l'entreprise est locale, avec des produits locaux. Ce sera plus facile de se dépanner en cas de problème (panne de frigo...), étant donné la proximité géographique. Les tarifs sont légèrement plus chers. Un contrat d'un an a été fait. Il faudra faire attention avec quelques clauses du contrat (paiement des semaines non livrées lors des confinements...).

2/ Gens du voyage : installés sur le parking devant l'église depuis 2 ou 3 jours, mais n'ont pas pu rentrer sur le terrain coté stade. Normalement, ils repartaient aujourd'hui lundi.

3/ Actuellement la commune a opté pour un fleurissement de printemps, car à l'automne les plantes ne tiennent pas. A partir de cette année, Aurore aidera les employés municipaux à sélectionner les plantes vivaces pour les conserver d'une année à l'autre, il sera alors possible d'envisager de combler les « trous » laissés par les plantes annuelles estivales par des plantes annuelles d'automne/hiver/bulbes de printemps. A étudier

Fin de séance.

Fait le 12 juillet 2021

Le Maire
Philippe PLASSAIS

